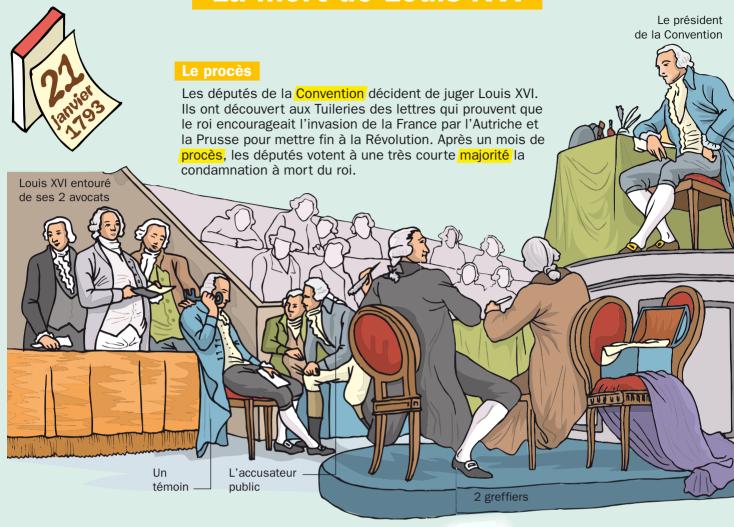
## La mort de Louis XVI



## L'exécution

Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution, l'actuelle place de la Concorde à Paris. Après le roi, la reine Marie-Antoinette sera décapitée le 16 octobre 1793, le dauphin Louis XVII mourra en prison 2 ans plus tard.



## **À RETENIR**

- Louis XVI est arrêté et emprisonné au donjon du Temple, à Paris, en août 1792.
- 2 Il est jugé par les députés de la Convention. Ceux-ci sont choqués qu'il ait encouragé l'invasion de la France par des troupes étrangères.
- 3 Finalement, les députés votent sa condamnation à mort. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné.
- ① La reine sera aussi guillotinée le 16 octobre, le dauphin Louis XVII mourra en prison 2 ans plus tard.

Procès: jugement par

un tribunal.

La guillotine

possible.

Cette machine à décapiter a été perfectionnée par le docteur Guillotin, pour que l'exécution soit la plus rapide

Majorité : le plus grand nombre

de voix.

Exécution: mise à mort.

Décapiter: couper la tête.

Convention (ici): nom

de l'Assemblée nationale

de 1792 à 1795.

Dauphin (ici) : fils aîné du roi.